

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 817

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 817 1^{er} mai 1986

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley

Rédacteur:
Marc-André Miserez

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 40 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

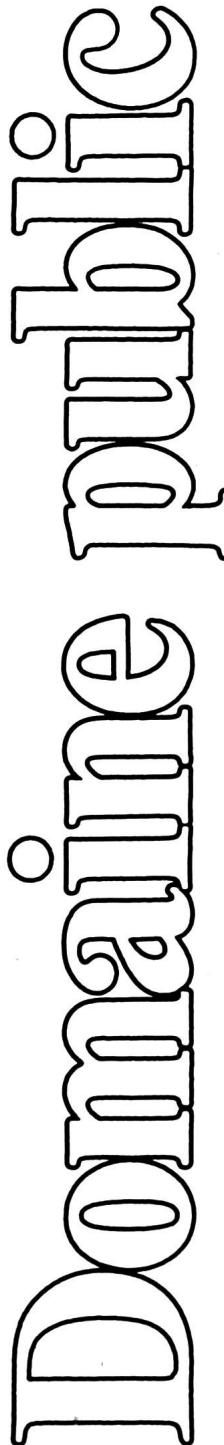
Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Jean-Pierre Ghelfi
Wolf Linder
Charles-F. Pochon

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

L'invité de DP:
Philippe Bois

817



C.U.S.I.? No, scusi!

Il n'y aura donc pas de Centre universitaire au Tessin. Une majorité écrasante de 68,6% a refusé, lors de la votation du 20 avril, le projet de «Centro universitario della Svizzera italiana» (CUSI).

Le projet avait pourtant l'appui d'une large majorité au sein du Grand Conseil. Mais, après le succès du référendum lancé par le petit groupe de l'UDC, les chances du CUSI se sont dégradées peu à peu. Au cours de la campagne, les démocrates-chrétiens ont déserté le camp des promoteurs du projet, constitué par les radicaux, les socialistes et les syndicats. Les milieux économiques sont restés en retrait. Le référendum a permis à une opposition très large de s'exprimer. Ce n'est pas la vocation concrète du centre qui était contestée mais l'utilité tout court d'une institution d'enseignement supérieur.

L'ampleur de la victoire des opposants a de quoi surprendre. L'idée d'un propre Centre universitaire est une vieille revendication de la Suisse italienne qui bénéficie depuis longtemps de l'appui des autorités fédérales puisque celles-ci étaient prêtes à prendre en charge près de la moitié des dépenses. Le concept d'un centre d'étude post-llicence et de recherche régionales semblait novateur et proche des besoins pratiques de la région. Le projet avait eu le temps de mûrir pendant une longue période de consultation des milieux intéressés. Force est de constater que cet échec tessinois a connu de nombreux précédents. En 1978, le peuple lucernois refusait par 60 000 non contre 40 000 oui la loi sur la création d'une université et le concordat qui aurait assuré la coopération avec les cinq autres cantons de la Suisse primitive. Les projets de Centre écologique à Soleure, d'une Haute Ecole

pédagogique à Aarau (1976) et d'une faculté de médecine clinique à Saint-Gall (1984) ont été entérinés sans votation populaire.

Tous ces échecs ont un point commun: il s'agit de projets demandant une procédure de préparation extrêmement longue, liée aux exigences de coordination avec les autres cantons universitaires et la Confédération. Ces projets datent des années soixante, période d'euphorie où l'on voulait rattraper les retards du secteur public sur l'économie privée. Après le «moins d'Etat» des années cinquante, celle-ci réclamait aussi sa part de cadres formés dans les Hautes Ecoles.

Le vote final intervient dans une conjoncture politique radicalement différente: celle de la pénurie financière qui est aussi le règne d'un néo-conservatisme s'opposant à toute innovation hors de l'économie privée. Dans ce climat, il devient tentant de traiter les projets de l'enseignement supérieur comme gadgets maudits et trop coûteux. Certes, il n'est pas tragique que le nombre des universités en Suisse n'ait plus augmenté depuis le XIX^e siècle. Le Tessin, grâce à ses banques et son tourisme, survivra bien sans CUSI. Ce qui fait problème ici est la durée de ce genre de processus de décision face aux cycles trop courts de la conjoncture politique. Les consultations tous azimuts, devenues de plus en plus lourdes et longues, favorisent les besoins immédiats et souvent futiles. Est-il vraiment impensable de raccourcir ces procédures pour échapper aux hasards de la conjoncture politique que même les autorités ne maîtrisent pas?

Cette réflexion s'impose si l'on veut éviter l'accumulation des projets politiques ratés, coûteux à long terme pour l'ensemble de la collectivité, soit également pour les opposants qui crient victoire. Ce qui est déplorable dans tous ces cas, ce sont les chances d'innovation gaspillées. Chances dont le secteur public — et ses universités en particulier — avait vraiment besoin.

W. L.